

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Ce 31 août à 18 h 30 est convoqué le conseil municipal, 11 élus sont présents (Jean-Marie Duriez, Christelle Carvallo, Georges Demanet, Carole Mortelecq, Thierry Journeux, Gérard Vieubled, Hervé Bigourd, Sandra Marie-Perrine, Isabelle Catherin, Philippe Hennequinn Nathalie Ancelin), un 12ème (David Grandgirard) arrive durant les premiers échanges sans qu'il n'ait été procédé au vote, 3 élus sont représentés : Patrick Bouteiller par Georges Demanet, Majda Lecuelle par Isabelle Catherin et Sandrine Heude par Christelle Carvallo. Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné, Thierry Journeux rédigera le procès-verbal de la séance.

Le procès-verbal du dernier conseil a été diffusé à tous les élus pour relecture, une dernière modification est apportée : « la dénomination du CGCT : code général des collectivités territoriales », le PV est adopté. Le maire rappelle son mail portant sur les précisions apportées par le Sénat à savoir la différence entre procès-verbal et le compte rendu. Le procès-verbal est un résumé qui rapporte les faits et décisions de séance, rédigé par le secrétaire de séance, Le compte rendu relève de la responsabilité du maire, fait état des décisions prises par le conseil municipal et fait l'objet d'une publication, il doit être affiché dans les 8 jours (JO 31/10/2013). L'adoption du procès-verbal se fait en début de séance avant l'examen des délibérations, sans qu'il ne constitue une délibération. Il est conservé à la mairie et peut être consulté sur demande mais ne fait l'objet d'aucune publicité.

L'appel fait, Jean-Marie Duriez Maire, propose l'inscription d'un troisième dossier portant sur le dossier du permis de construire de _____, les conseillers acceptent cet ajout à l'unanimité

Le 1er dossier inscrit à l'ordre du jour porte sur la mise en location de l'appartement de 84 m2 sis au-dessus de l'école pour une durée de 4 mois. La locataire a fait part de son départ durant les vacances, une candidate à la location accepte les locaux en l'état, à son départ seront réalisés divers travaux avant une nouvelle affectation, notamment est à l'étude la mise en place d'un chauffage électrique pour désolidariser l'appartement du chauffage de l'école, ce qui oblige de garder en chauffe l'ensemble du bâtiment durant les vacances scolaires. Sandra Marie-Perrine suggère d'anticiper la période de vacance du bien pour rechercher un nouveau locataire. La location est conclue avec un loyer de 440 € et 65 € par mois pour le chauffage. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Philippe Hennequin suggère de délibérer pour autoriser le maire à mettre en location directement le logement de la commune au même titre que les actes énumérés dans l'article L2122-22 du CGCT.

Le 2e dossier inscrit à l'ordre du jour porte sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au service commun créé par la communauté d'Agglomération du Beauvaisis. L'adhésion ne donne pas lieu à une tarification de l'aide apportée et ne modifie en rien les compétences et obligations du maire de la commune en matière d'urbanisme notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions qui restent de son ressort. Le service ADS instruit les actes et autorisations, il agit comme conseil technique et juridique. Le renouvellement vaut pour la durée du mandat. Le dossier est adopté à l'unanimité

Le 3e dossier inscrit après accord unanime du conseil municipal concerne l'obligation de rembourser la taxe d'aménagement perçue par la commune au titre du permis de construire de _____ Lequel permis de construire a été annulé pour délai de construction dépassé et entraîne pour le pétitionnaire le droit à récupérer la somme de 8000 €, la délibération précise le jeu d'écritures comptables nécessaires à l'exécution de ce versement. Jean-Marie Duriez précise qu'il rencontre prochainement _____ pour évoquer l'avenir de son projet.

Les délibérations inscrites nécessitant une adoption par vote sont validées, des communications diverses complètent ce conseil :

Jean-Marie Duriez maire précise qu'une formation sur le budget communal sera proposée prochainement aux nouveaux élus, une réunion de préparation du calendrier est prévue entre le maire et ses adjoints le 1er septembre. Seront alors proposées les dates de commissions, visites et rencontres attendues par toutes et tous.

Suite à demande de _____ résidant chemin des osiers pour problème de plaque d'égout et chez un riverain pour un problème d'eau pluviale qui rentrait chez lui, Jean-Marie Duriez maire informe qu'il a sollicité OISE VRD pour savoir ce qui était réalisable pour faire cette voirie et en même temps effectuer l'

enfouissement des réseaux (chemin des Osiers d'une part et de la rue du Moulin d'autre part).

Philippe Hennequin demande si plusieurs devis seront proposés, Jean Marie Duriez précise que Oise VRD fait l'étude, monte le dossier, rédige le cahier des charges en vue d'un appel d'offre et constitue le dossier de demande de subvention, et peut même assurer le suivi de chantier, mais ne réalise pas les travaux. Le coût de l'assistance est de 2000 euros.

Le terrain de pétanque a été rechargé en sable rouge soit 340 €, deux bancs sont toujours attendus pour compléter l'équipement.

Thierry Journeux annonce qu'on a reçu la troisième demande de permis de construire pour le lotissement «Derrière les jardins » et l'accord pour l'immeuble rue de Frocourt.

Georges Demanet précise qu'il a remplacé les 115 appareils électriques de toute l'école et de la mairie, faisant bénéficier la commune de 7800 euros d'économie (coût de l'opération par une entreprise).

Christelle Carvalho annonce la mise à jour du site internet

Carole Mortelecq fait un retour sur la rentrée : 102 enfants, 47 convives le 1er jour, un protocole sanitaire rigoureux, le port du masque obligatoire par les adultes présents dans l'école et à proximité de l'école (arrêté préfectoral du 26 août 2020), les parents ne sont plus accueillis dans l'école, sauf en maternelle pour un simple dépôt et reprise, un guide parent a été publié par l'Education nationale, il est consultable sur le site de la commune et a été diffusé à l'ensemble des parents d'élèves. Jean- Marie Duriez complète qu'une vacataire a été embauchée pour compléter les besoins liés au travail à mi-temps thérapeutique d'un agent et aux exigences sanitaires. Les agents ont fait un gros travail d'entretien durant l'été. Les missions et le planning ont fait l'objet d'échanges entre l'élue et le personnel durant l'été.

Jean Marie-Duriez précise que sur les 102 enfants accueillis à l'école, 10 viennent de la Cavée Saint Symphorien et 20 des Charmilles, ce qui représente l'équivalent d'une classe et d'un poste.

Sont annoncés pour la rentrée 2021, 7 naissances dont 6 qui devraient être là pour la prochaine rentrée.

Actuellement, 7 enfants viennent de l'extérieur dont 4 en CM 2.

L'école a accueilli le centre de loisirs d'été durant le mois de juillet.

Questions des membres du conseil :

Christelle Carvalho souhaite savoir si le dernier conseil a fait l'objet d'un enregistrement et se dit choquée que les élus n'aient pas été avertis. Philippe Hennequin affirme qu'il n'en est rien qu'il a utilisé ses notes et celles d'autres collègues. Carole Mortelecq précise qu'il ne peut y avoir d'enregistrement sans information préalable des intéressés et qu'à défaut, les enregistrements ne peuvent faire l'objet d'aucune communication. Suite à l'intervention de Christelle CARVALLO, sandra MARIE-PERRINE s'est manifesté en posant la question à savoir si cette pratique était interdite pendant les conseils!!! Après, la réponse faite par carole, elle a précisé que ces enregistrements avaient pour unique but d'apporter une aide à l'élaboration du procès-verbal et nullement à la diffusion de celui-ci. elle a signalé qu'elle était en train d'enregistrer cette réunion de conseil et par conséquent elle en demandait l'autorisation. Aucune réponse ne lui a été faite.

Question écrite de Gérard Vieubled : - point sur la trésorerie et incidence de la crise sanitaire sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Jean Marie Duriez précise les dépenses ou manques de recettes actées à ce jour (1500 masques à 0,50 ct subventionnés, gel à hauteur de 300 €, achats de pulvérisateurs et pompes, perte de location de la salle des fêtes, baisse des dépenses de chauffage à la mairie et à l'école, moins de nettoyage de la salle des fêtes, pas de manifestations telles que le 8 mai, la fête des voisins, le feu d'artifice du 13 juillet, le 11 novembre, l'annulation de la classe découverte de l'école, l'annulation du marché de Noël et le report de la sortie au parc St Paul à une période plus propice, reste que la situation perdure et que la fin d'année n'est pas encore atteinte, un chiffrage plus précis pourra alors être fait. Carole Mortelecq précise que des dépenses liées à l'augmentation des interventions du personnel et la consommation en hausse des fluides comme l'eau seront à prendre en compte. Gérard Vieubled demande si cela se traduit par une « économie » des dépenses par rapport aux recettes de fonctionnement. Parler d'économies devant cette crise sanitaire exceptionnelle est un peu choquant, tant les conséquences sont lourdes pour le plus grand nombre, l'absence d'animation locale, la disparition de la convivialité dans les relations avec les usagers, les effets néfastes sur le bien vivre ensemble et les conséquences sociales.

Jean-Marie Duriez maire, explique les mesures demandées aux associations pour poursuivre leur activités, distanciation, respect des gestes barrière et un contrôle du nettoyage des sanitaires à leur charge lorsque les activités qui se succèdent. La gym en salle, le tai chi, l'impro et la danse devraient reprendre ce mois de septembre.

Philippe Hennequin prend acte que le calendrier des commissions sera prochainement présenté.

Le conseil municipal prend fin à 19 h 44